

COMMUNE**DE
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 18 avril 2024 à 19h30

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 7 décembre 2023
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 1/2024 : Demande d'un crédit d'étude pour le chemin de Moille-Sullaz
- demande des habitants de Moille-Sullaz du 28.10.2020
6. Rapport de la Commission des finances – demande d'intervention urgente du 26.02.2024
7. Informations sur la situation de l'auberge
8. Divers et propositions individuelles

Sur 44 membres, 36 présents, 7 excusés, 1 absent.

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement.

La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté et sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 7 décembre 2023

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité –1 abstention.

La Présidente remercie l'assemblée ainsi que Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V.

2. Communication du bureau du Conseil communal

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et discussions sur les communications seront ouvertes à la fin, sous le point 8. Divers et propositions individuelles de l'ordre de jour. Il s'agit de la communication du bureau du Conseil, des délégués aux associations intercommunales et de la Municipalité.

Aujourd'hui, il n'y a pas de communication spécifique du bureau du Conseil.

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Il n'y a pas non plus de communication des délégués aux associations intercommunales.

4. Communication de la Municipalité

La Présidente donne la parole à M. Christian Gozel, syndic, qui commence par une information concernant la situation du bâtiment commercial de la bibliothèque. Un important dégât d'eau s'y est produit et les oblige à détruire et reconstruire presque la totalité de l'enveloppe interne de ce bâtiment. La fuite provient d'une conduite d'eau froide sous la chape qui s'étend sous toute la surface commerciale.

Le coût est estimé à près de CHF 250'000.00. L'assurance de l'immeuble prend en charge les frais assurés, en dehors des éventuelles améliorations. Celles-ci ne devraient pas dépasser le budget d'entretien ainsi que les compétences pour les travaux urgents. Le cas échéant, il ne manquera pas de contacter la commission des finances en cas d'un éventuel dépassement. M. Christian Gozel, syndic, rappelle ces compétences selon le préavis 3/2021 : CHF 30'000.00 pour la Municipalité seule et CHF 100'000.00 pour la Municipalité avec la commission des finances.

M. Christian Gozel, syndic, fait part d'un ajustement dans les dicastères : M. Thierry Golay, municipal, reprend la gestion des déchets et M. Roland Valet, municipal, l'épuration des eaux. Ces 2 postes étaient précédemment traités par M. Didier Simond, municipal.

La parole est passée à Mme Marie-Christine Pitton, municipale, qui fait le point de la situation sur les aménagements de la cour du collège. Les plans ont finalement été confiés à un architecte et sont terminés. La mise à l'enquête est également terminée sans objection. Actuellement les plans sont en soumission chez 3 paysagistes, puis l'entreprise sera choisie en fonction des montants devisés. Elle présente et commente un plan des nouveaux aménagement prévus, qui tiennent compte des conclusions du préavis.

La parole est donnée à M. Didier Simond, municipal, qui communique au sujet du projet de la grande salle qui est à l'enquête jusqu'au 21 avril. Les soumissions sont en train de rentrer et on aura bientôt une idée du coût général des travaux. Le crédit de construction sera présenté lors du prochain conseil du 6 juin et les travaux devraient débiter dès la fin de l'école pour une durée de 6 à 9 mois, encore à préciser.

M. Didier Simond, municipal, concernant les autres travaux effectués dans les divers bâtiments. Au niveau du collège, les éclairages de secours ont été posés. Au début il y a eu un mauvais réglage car cela fonctionnait 24h/24h mais maintenant cela a été réglé. Cet éclairage ne s'allume que lorsqu'il y a une panne d'électricité.

Toujours au collège : la salle de bains de l'appartement est en cours de rénovation. Elle datait de 1984. C'était prévue au budget de cette année.

Au niveau du bâtiment commercial, des travaux qui n'ont rien à voir avec la fuite en cours : des travaux urgents qui ont dû passer par la commission des finances et qui seront présentés au point 6. de l'ordre du jour. Il y avait des fissures dans les verres de l'abri qui se sont fortement détériorés cet hiver et cela devenait une nécessité d'agir rapidement. Des trous dans la partie métallique ont aussi été trouvés lors du démontage. Le bleu d'origine a été conservé et les verres sont en cours de pose. Les travaux seront bientôt terminés.

Lors du conseil de décembre 2023, le nouveau règlement du personnel a été accepté. Afin de pouvoir l'appliquer correctement, la commune s'est équipée d'un outil de gestion du temps qui s'appelle Tipee. Cela permet aux 5 employés fixes de la commune de suivre leur planning des heures, vacances, jours fériés, heures de nuit etc. Ils peuvent aussi voir leurs fiches de salaire. Les employés ont accès à des timbreuses, ils ont un badge et timbrent lors des entrées et sorties. Ils peuvent également avoir accès à l'application sur leur smartphone.

M. Didier Simond, municipal, évoque encore 2 projets qui sont au budget de cette année et dont les appels d'offres ont été lancés ces derniers jours : le projet de la mise en place d'une GED (Gestion des documents), un appel d'offres a été envoyé à 5 sociétés, la décision sera prise pour le 21 juin prochain et la mise en production devrait se faire en janvier 2025.

Un lien avec les projets de la GED et le Cyber Safe, un appel d'offres a aussi été lancé à 5 sociétés pour tout l'outsourcing de l'infrastructure (réseau, stockage des fichiers, e-mails etc). La décision devrait être prise normalement le 7 juin prochain.

M. Didier Simond, municipal, rappelle encore les différentes dates de l'agenda communal.

M. Thierry Golay, municipal, prend la parole et dit que 3 gros chantiers ont ouverts dernièrement à la route de Cheseaux et à la rue de la Croix-Blanche.

Concernant le container mis en test un mois au Grand-Pré, un mois à Perroset et un mois à la voirie entre novembre 2023 et janvier 2024, il y a eu beaucoup d'avis d'habitants en retour, ce qui a permis de déterminer qu'il avait 3 gros défauts et ce modèle ne sera pas sélectionné. La Municipalité est en attente d'offres pour un autre modèle qui n'a pas ces défauts.

La Présidente remercie le syndic et les municipaux pour leurs interventions.

5. Préavis N° 1/2024 : Demande d'un crédit d'étude pour le chemin de Moille-Sullaz - demande des habitants de Moille-Sullaz du 28.10.2020

Avant de passer la parole aux commissions, la Présidente rappelle que les habitants de Moille-Sullaz avaient fait une demande à la Municipalité concernant la sécurisation du chemin de Moille-Sullaz. Par la suite cette demande est devenue une pétition et a été présentée au Conseil lors de la séance du 17 mars 2022. Copie de cette demande a été transmise avec la convocation. En résumé, les habitants de Moille-Sullaz mettent en avant la problématique du trafic sur le chemin de Moille-Sullaz et le fait qu'il n'y a pas de trottoir. Ils demandent une sécurisation de la route principalement pour les piétons.

La Présidente passe la parole à M. Fiore Amato Di Feo pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 1/2024 tel que présenté.

Puis la parole est donnée à M. Frank Dayen pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 1/2024 tel que proposé.

La Présidente les remercie et donne ensuite la parole à M. Roland Valet, municipal, pour les explications de la Municipalité. Il y a eu un peu de retard dans ce préavis car il y avait d'autres projets en cours, notamment les séparatifs de Perroset et les budgets communaux. Il n'est pas toujours possible de tout prévoir en même temps. Il remercie les pétitionnaires car cela a fait un peu bouger les choses. Il présente le projet des aménagements prévus tout en indiquant qu'ils devront encore être approuvés par la DGMR.

M. Roland Valet, municipal, au sujet de l'éclairage public : ils vont continuer le remplacement des éclairages par les nouveaux intelligents, la lumière baisse automatiquement à certaines heures de la nuit pour finir par un petit éclairage de minuit à 5 heures du matin. Une économie d'énergie a déjà pu être observée.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Reto Graf demande pourquoi le chemin de la Lovettaz ne fait pas partie du projet. Puis, par rapport à la pétition, il était demandé le ralentissement du trafic, est-ce prévu dans le projet d'étude.

M. Roland Valet, municipal, répond qu'au niveau des ralentisseurs, cela fait partie du mandat octroyé au bureau de faire des propositions pour le 30km/h, il y a plusieurs idées mais rien n'est encore décidé. Pour ce qui est du chemin de la Lovettaz, il n'a pas été pris en compte pour le moment car il y a des gros projets au niveau communal avec plusieurs bâtiments et d'autre part il n'est pas un chemin de gros transit et il est plus large. De plus, les séparatifs sont déjà faits donc il n'y a pas d'urgence à ce niveau. Ce sera à prévoir lorsque les finances le permettront.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote.

Le Préavis N° 1/2024 : Demande d'un crédit d'étude pour le chemin de Moille-Sullaz est accepté à l'unanimité – 1 abstention.

6. Rapport de la Commission des finances – demande d'intervention urgente du 26.02.2024

La Présidente explique que la commission des finances a été sollicitée pour approuver une demande d'intervention urgente de la Municipalité. Puisque ce type de demande urgente est dans leur compétence, l'approbation par le conseil communal n'était pas nécessaire.

Pour notre information, M. Frank Dayen lit le rapport de la commission des finances.

Comme vous l'avez compris suite à cette lecture, il n'y a pas de votation pour cette demande d'intervention urgente mais la Présidente ouvre quand même la discussion.

Mme Marlène Henry Lendi a une question au sujet du bâtiment commercial. Elle se demande si cela peut poser problème de faire les travaux sur la fuite et les travaux sur l'auvent en même temps. M. Didier Simond, municipal, répond que cela n'a aucun lien donc aucun impact.

Il n'a y plus de question ou remarque, il est donc passé au point suivant de l'ordre du jour.

7. Information sur la situation de l'auberge

La Présidente passe la parole à M. Didier Simond, municipal, qui présente et commente un récapitulatif de l'évolution du devis général des différents prix de la transformation de l'auberge :

		Estimation		Conseil C.
Novembre 2021	Etude de faisabilité	CHF 2'290'000.-	± 20%	👉 02.12.2021
Mai 2022	1 ^{er} avant-projet	CHF 4'865'220.-	± 20%	📄 16.06.2022
Juin 2022	Demande d'étude d'un projet plus modeste	CHF 3'600'000.-	± 20%	
Janvier 2023	2 ^{ème} avant-projet	CHF 3'994'500.-	± 20%	📄 30.03.2023 👉 15.06.2023
Novembre 2023	Estimation pour le traitement des extérieurs, d'une PAC à géothermie et de tuiles solaires	CHF 4'350'000.-	± 20%	📄 07.12.2023
Janvier 2024	Dernière estimation avant réalisation du devis général détaillé	CHF 4'270'000.-	± 20%	
Février 2024	Devis général détaillé	CHF 5'800'116.-	± 10%	📄 18.04.2024

📄 = information 👉 = décision prise

La Municipalité informe régulièrement les conseillers sur l'évolution de ce projet. Au début, une étude de faisabilité a été lancée par un architecte conseil qui a fait une première évaluation très sommaire à env. CHF 2'290'000.00. Puis le projet a avancé et l'architecte sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres a informé d'un montant estimé à CHF 4'800'000.00, ce qui paraissait beaucoup trop élevé. En juin 2022, la Municipalité a demandé à l'architecte une variante allégée aux alentours de CHF 3'600'000.00 et en janvier 2023, ce dernier a présenté un projet à env. CHF 4'000'000.00. Cette information a été donnée au Conseil du 30 mars 2023 et le crédit d'étude complémentaires a été accepté le 15 juin 2023.

M. Didier Simond, municipal, explique que suite à cela ils ont continué à travailler avec l'architecte sur le projet en parlant du système de chauffage, de géothermie, du traitement des espaces extérieurs, d'une éventuelle intégration de tuiles solaires pour respecter les possibles exigences des monuments et sites, ce qui a fait passer le projet à CHF 4'350'000.000, information donnée aux conseillers le 7 décembre 2023. Quelques ajustements ont encore été effectués et en janvier 2024, nous étions sur un montant d'env. CHF 4'270'000.00. A fin février 2024, la Municipalité a reçu l'estimation en lien avec le devis général détaillé par l'architecte, poste par poste avec les chiffres réels et au lieu d'être à CHF 4'270'000.00 (à + ou - 20%) le montant a passé à CHF 5'800'000.00 (voir tableau ci-dessus).

Cela n'est évidemment pas une bonne nouvelle pour la commune. L'architecte a invoqué les éléments suivants pour expliquer ce dépassement : hausses des coûts dans le domaine du bâtiment (par ex. démolition + maçonnerie CHF 1'190'400.00, travaux de chauffage, ventilation et géothermie CHF 1'235'600.00). L'autre partie de ce montant de CHF 5'800'000.00 inclus le montant de CHF 367'900.00 de réserves qui est une marge conséquente de réserves. Les honoraires de l'architecte étant proportionnels aux coûts des travaux, ses honoraires augmentent aussi.

Au départ un crédit d'étude de CHF 290'000.00 a été accepté, puis un complément de CHF 180'000.00 avait été demandé lorsque les travaux avaient été acceptés à CHF 4'000'000.00, pour un total de CHF 470'000.00. Aujourd'hui, on a déjà payé et engagé les frais suivants : env. CHF 155'000.00 pour l'architecte et env. CHF 165'000.00 pour les autres bureaux d'ingénieurs qui ont travaillé sur le projet. Donc CHF 320'000'00 ont été engagés à ce jour. Il reste un solde de CHF 170'000.00 au niveau des prétentions de l'architecte.

M. Didier Simond, municipal, explique que le projet a été mis en pause. Un dossier a été ouvert auprès de la protection juridique qui a mandaté un avocat afin de déterminer les responsabilités de l'architecte. La volonté de laisser l'auberge ouverte est maintenue et la Municipalité va maintenant devoir analyser les besoins urgents en travaux de l'Auberge. Celle-ci devait fermer en janvier 2025 donc ce délai ne pourra pas être tenu quoi qu'on décide de faire.

Pour l'avenir, plein d'options ont été évoquées mais rien n'a été décidé et il n'y a aucune solution magique qui apparaît, tout cela est trop frais.

La parole est donnée à M. Christian Gozel, syndic, pour des explications complémentaires rejoignant celles de M. Didier Simond, municipal. Comme il appartient à la commission de gestion de suivre les dépenses et activités de la Municipalité, il propose de passer leurs décisions au peigne fin et d'établir un rapport spécifique à ce sujet pour ladite commission. Elle sera tenue au courant du détail des dépenses et également de l'avancement au niveau juridique et tous les documents sont à sa disposition dès à présent.

M. Christian Gozel, syndic, précise qu'ils répondront volontiers aux questions dans la mesure de ce qui peut être rendu public (faits connus et établis), s'agissant d'une procédure juridique et non judiciaire, toute information subjective ou supposition pourraient se retourner contre la commune si elles sont publiées, style en diffamation.

La Présidente les remercie et ouvre la discussion sur ce préavis.

S'en suit un échange de remarques et d'idées.

En résumé, il est demandé si l'auberge doit être déplacée/reconstruite dans un autre bâtiment communal (bâtiments de la bibliothèque ou de la voirie, agrandissement de la grande salle), gardée à son endroit actuel mais en ne procédant pas à l'excavation supplémentaires ou autres travaux coûteux, etc. Dans ce cas, que faire de l'auberge ? la détruire et la reconstruire ? la transformer et faire d'autres locaux ou des appartements ? La Municipalité a déjà pensé à beaucoup de possibilité mais pour l'instant rien n'a été décidé puisque tout cela est récent.

L'architecte est rémunéré selon les normes SIA qui prévoient la facturation en fonction d'un pourcentage sur le projet. Actuellement, le mandat de l'architecte est basé sur les normes SIA mais sur un prix horaire donc il doit justifier ses heures.

Le projet de la grande salle continue car les 2 projets sont séparés, avec des architectes différents, choisis en fonction des appels d'offres. Un complément pour faire venir l'auberge à la grande salle pendant les travaux de l'auberge était prévu mais pour le moment il est mis en suspens.

Il était prévu que l'auberge soit transférée à la grande salle en janvier-février 2025 mais quoi qu'on fasse en l'état actuel de la situation, cela ne sera pas possible. Les travaux pour une amélioration minimum de l'auberge doivent être encore listés et devisés. Il ne s'agit pas de problème sanitaire mais par exemple, au niveau de la ventilation de la cuisine, de l'étanchéité, de l'isolation, des fuites d'eau régulièrement à la cave. Il y a un contrôle électrique tous les 5 ans, le dernier était limite mais comme des travaux allaient être faits ils ont été un tout petit peu moins regardants. Le chauffage qui est aussi celui du bâtiment communal, a une grosse consommation de gaz pour arriver à chauffer ces 2 bâtiments. Les salles de bains de l'appartement arrivent au bout également, etc. Rien n'est urgent et ne fait que le restaurant doive fermer demain mais cela ne peut pas durer encore des années ainsi.

Il est demandé des renseignements complémentaires au sujet des travaux de la grande salle, notamment sur le planning des travaux etc.

M. Didier Simond, municipal, répond qu'effectivement la salle de sport est prêtée aux sportifs du soir mais les écoles louent la salle la journée et peuvent accepter 2-3 semaines sans salle mais pas plus. C'est donc une contrainte à respecter et c'est pourquoi les travaux de la salle de sport et des vestiaires seront prévus durant les vacances d'été avec un dépassement possible à la rentrée d'août sur 2-3 semaines mais le planning n'est pas encore défini.

Enfin, au sujet du projet proposé, les plans convenaient très bien mais pas au prix de CHF 5'800'000.00. M. Christian Gozel, syndic, fait une précision importante : lorsque les bâtiments doivent être assurés, l'ECA calcul un prix au m3 et si cela donne CHF 4'000'000.00 alors que le bâtiment a été construit à CHF 6'000'000.00, en cas d'incendie, il y a une perte de CHF 2'000'000.00. Pour des logements c'est env. CHF 600.00-800.00 le m3, pour des monuments historiques peut-être CHF 1'500.00-1'600.00 le m3 donc on reste toujours dans les CHF 4'000'000.00.

Il est encore demandé si la possibilité de vendre le bâtiment aux tenanciers a été évoquée ? M. Didier Simond, municipal, répond que la Municipalité a évoqué cette idée, la vente aux tenanciers ou à quelqu'un d'autre aussi mais encore une fois, aucune solution ne semble donner satisfaction.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

8. Divers et propositions individuelles

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Evelyne Edgar demande ce qui est prévu de faire pour le 30 km/h du quartier de Perroset, les ralentisseurs ayant été enlevés, est-ce que quelque chose est prévu à la place car ça roule toujours très vite. Ensuite au sujet de la gestion des déchets dont on a parlé précédemment, est-ce que la possibilité de mettre des containers sous terre a été envisagée. Enfin, pour les déchets verts est-ce qu'un container est prévu dans le village pour une récolte par exemple une fois par semaine, comme cela est effectué à Cheseaux.

M. Roland Valet, municipal, répond qu'en effet il y a des personnes qui se sont plaintes de la vitesse mais le système testé avec les ralentisseurs n'a pas été convaincant. Il a été diminué en largeur mais ça ne convenait toujours pas et après on leur a dit que c'était dangereux. Donc actuellement ils ne savent plus quoi faire car rien ne convient. Les gendarmes couchés sont dérangeants pour les personnes qui habitent devant. Pour l'instant il n'y a pas de solution. Il s'agit d'une route de quartier où il n'y a pas de transit à part les ouvriers qui travaillent sur les chantiers dans le quartier.

Un radar a été posé mais il n'y a eu aucun excès de vitesse. Ce radar vient ponctuellement mais pas toute une journée pour des questions financières.

M. Thierry Golay, municipal, au sujet des containers, la variante de les enterrer a été envisagée mais c'est 5 fois plus cher et il n'y a aucune modularité donc en cas de nouvelles constructions ils ne pourront pas être déplacés facilement. Pour les déchets verts, Cheseaux n'est pas vraiment satisfait des déchets récoltés ce qui pose problème, donc cela est mis de côté pour le moment.

M. Yannick Vullioud demande si le radar peut être mis aux heures de pointes, par exemple 11h50 ou 17h30-18h00. Car ils sont venus dans le quartier de Perroset à 10h00 ou 14h30, et vers le restaurant mais durant les vacances scolaires quand c'était très calme.

M. Christian Gozel, syndic, répond qu'ils sont effectivement venus dernièrement 4 fois de suite sur la route qui descend sur le rond-point à la hauteur du parking durant les vacances scolaires, de 10h30 à 11h30, de 14h30 à 15h30, il y avait moins de monde mais plus de camions et seules 4 personnes ont dépassés les 50 km/h mais étaient en-dessous des 60 km/h. La Municipalité va prochainement rencontrer la gendarmerie pour savoir s'ils peuvent choisir les moments d'après les résultats des tests des radars communaux car ça peut aller jusqu'à 100 km/h dans la descente vers le rond-point mais plutôt le matin de bonne heure.

Mme Marlène Henry Lendi demande s'il est possible de mettre un rappel dans le journal communal que les propriétaires de chiens les tiennent en laisse sur les places de jeux car ils peuvent effrayer les enfants qui jouent, même si les chiens veulent aussi jouer. C'est écrit sur les panneaux mais les gens ne regardent pas.

M. Christian Gozel, syndic, répond qu'il y a déjà un encart prévu et cela sera ajouté.

M. Armand Monnier demande où on en est pour le 30 km/h dans la traversée du village ?

M. Roland Valet, municipal, répond que cela n'est pas pour tout de suite pour 2 raisons. La première est que le voyer a changé de poste et la nouvelle vient d'entrer en fonction et il faut le temps qu'elle étudie les dossiers. Et la deuxième est qu'au niveau fédéral ils ne veulent pas généraliser le 30 km/h dans tous les villages et les villes de Suisse. Actuellement la loi en Suisse est 50 km/h, le 30 km/h est une dérogation. Donc pour le moment c'est en stand-by.

Mme Alexandra van Schilt Cerf, dans l'idée que l'Apems déménagerait à la grande salle, qu'est-ce qui est prévu pour le déplacement des enfants, seront-ils véhiculés ou iront-ils à pied. Et une suggestion au sujet des déchets verts, lors d'une journée de la biodiversité on pourrait prévoir une initiation à faire un compost et mettre à disposition des zones à Sullens pour faire des composts en tout cas pour les petits déchets verts car déplacer des déchets verts c'est un non-sens. Ce qui vient de la terre doit revenir à la terre. Pour les grands déchets verts, la commune pourrait peut-être investir dans une broyeuse et faire du BRF ou du paillis.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, répond au sujet de l'Apems, si cela se fait, les trajets sont prévus à pied. Cela ferait partie du projet pédagogique du fait que les enfants ont besoin de mouvements et les trajets se feraient à pieds, accompagnés par un ou des éducateurs suivant le nombre d'enfants prévus.

Pour ce qui est de la journée de la biodiversité, Mme Marie-Christine Pitton, municipale, en prend note.

M. Alain Guéra par rapport au projet d'aménagement extérieur du collège, vous avez laissé entendre qu'il y aurait de la place pour le passage d'un camion en cas de déménagements etc. Est-ce qu'il y a des obligations d'accès pour des poids-lourd, notamment un camion échelle ou des pompiers. Est-ce pris en compte dans la mise à l'enquête pour la partie Nord.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, répond qu'avant de savoir si la partie de la cour pouvait être clôturée, elle a fait venir le commandant du SDIS. Toutes les classes donnent à l'arrière du bâtiment donc en cas d'incendie, ils peuvent évacuer par l'arrière avec un camion échelle. Pour ce qui est de la borne hydrante qui est en face, le camion peut être laissé sur la route de Mex. Mme Marie-Christine Pitton, municipale, a eu l'aval du SDIS Venoge et du canton.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les dates du Conseil communal pour 2024 :

- Jeudi 6 juin à 18h30 + souper ;
- Jeudi 3 octobre à 19h30 ;
- Mercredi 11 décembre à 19h00 + apéritif.

La séance est clôturée à 21h30, avec les remerciements de la Présidente.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay